



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

Je, Émilie Côté, directrice générale et greffière-trésorière certifie

- QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 443 est de 787;
- QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 90;
- QUE le nombre de demandes reçues est de 15.

Je déclare

- QUE le règlement 443 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

2026-06-26 08:15:51 EDT

Émilie Côté  
Directrice générale et greffière-trésorière

Date

*(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)*